

OCTOBRE 2026

EDITO DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Les vacances d'été se sont achevées et notre village a retrouvé toute son activité.

Les enfants ont fait leur rentrée scolaire, les associations ont repris leurs activités, les travaux communaux ont redémarré et un premier conseil municipal s'est tenu. Ensemble, nous continuons à faire vivre et évoluer notre village.

Investis dans la mission que vous nous avez confiée, nous avons souhaité appréhender le projet éolien sous tous ses aspects afin que chaque élu puisse se forger un avis éclairé. Une première présentation des dimensions techniques, juridiques et financières a été réalisée lors du dernier conseil municipal. Une nouvelle présentation sera organisée d'ici la fin de l'année.

Notre volonté est de renforcer la dynamique de notre commune, de créer davantage d'occasions de rencontre et d'accompagner les initiatives qui contribuent à la qualité de vie des habitants. Nous souhaitons soutenir et valoriser les actions associatives qui animent notre village et encourageons les associations à venir partager leurs idées et leurs projets.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre attachement à notre commune.

À très bientôt dans notre village !

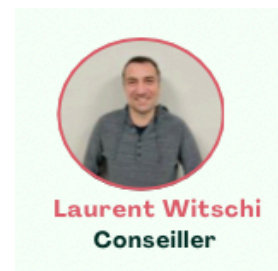
Charles Perrigot

Maire de Nancray

CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite de la démission d'Amélie Chouffe, Laurent Witschi rejoint le Conseil municipal pour lui succéder.

Il s'est acclimaté très rapidement et a s'est engagé dans la commission Foret et la commission Appel d'Offres.



RENTRÉE SCOLAIRE

L'année scolaire a débuté, riche de beaux projets portés par l'équipe enseignante, le périscolaire et les élèves.

Les enfants ont notamment apporté leur jolie contribution aux festivités à l'occasion des 20 ans de la Sapinette. Cette année, ils poursuivront leur démarche artistique à travers un projet original faisant dialoguer l'univers du street art avec celui des œuvres de Gustave Courbet.



🌳 LA FORÊT 🌳

La forêt et la végétation ont été mises à rude épreuve durant cet été hors norme. Le stress thermique et hydrique laisse présager un réveil compliqué de notre forêt au printemps prochain.

En tout état de cause, la gestion et le programme des coupes devront être adaptés en conséquence. Les travaux d'entretien et d'assistance à la régénération de la forêt visent à la rendre plus résiliente et mieux armée face à ces aléas.

Les différents massifs forestiers ont d'ailleurs plus ou moins bien résisté à cet été, en fonction de la nature et de la profondeur des sols.

La commission forêt, en collaboration avec l'ONF, souhaite mettre en place une gestion qui tienne compte de ces éléments afin de concilier régénération naturelle et plantation d'essences mieux adaptées où nos essences locales souffrent ou disparaissent.

Nul ne sait ce qu'il adviendra, mais la diversité des peuplements est l'une des clés de l'adaptation.

En attendant, **une attention particulière est nécessaire lors de vos activités en forêt, notamment en raison des risques de chute d'arbres fragilisés.** N'hésitez pas à transmettre les informations à la mairie si vous repérez des arbres présentant un danger.

Balades, chasse, cueillette et bientôt affouage : la forêt est un espace naturel partagé, où doivent régner la bienveillance et le respect, aussi bien entre les usagers qu'envers ce milieu naturel.

Merci à tous pour votre vigilance et votre respect de la forêt.

Les inscriptions pour l'affouage sont ouvertes jusqu'au 31 octobre, alors pensez-y !

LA COMMUNICATION

Le site internet actuel de la commune date de plusieurs années et son utilisation est aujourd'hui moins adaptée aux nouveaux usages.

La commune travaille donc actuellement à la création d'un nouveau site internet, qui sera plus moderne, plus ludique et surtout plus simple d'utilisation. Il permettra à chacun d'accéder plus facilement aux informations, aux démarches et aux actualités de la commune.

En parallèle, la commune a mis en place sa page Facebook officielle « Commune de Nancray », afin de vous informer plus rapidement sur la vie municipale, les événements et les actualités du village.

N'hésitez pas à vous abonner à la page et à la partager autour de vous !

Notre objectif est simple : mieux vous informer, faciliter l'accès à l'information et renforcer le lien entre la commune et ses habitants.



LE CHEMIN DE LA GROISIERE REFAIT À NEUF : UNE INTERVENTION SALVATRICE !



Fissurée de toute part et sur l'ensemble du parcours, la chaussée de ce chemin rural se trouvait très exposée aux infiltrations d'eau pluviale.

Celles-ci n'allaient pas manquer de provoquer des dégradations significatives pendant et après la période hivernale, nécessitant de coûteuses interventions d'entretien curatif.

La municipalité a donc décidé de procéder prioritairement à la réfection de ce tronçon de route, en profitant d'une météo très favorable et de conditions financières intéressantes.

Le chantier, confié à l'entreprise Cuenot de Saint Juan, a consisté à réaliser un nouveau revêtement en "enduit bicouche", après des travaux préparatoires d'arrasement, d'accotements et de bouchage des quelques nids de poules apparus cet été.

Il représente la première étape d'un programme de remise en état des chemins ruraux qui s'étalera sur les prochaines années.

PATRIMOINE COMMUNAL



La fontaine St Vallier - connue sous le nom de la fontaine de bas de roche - a fait peau neuve !

Cet été, l'équipe technique de la commune a procédé à la rénovation et à l'entretien de la fontaine de Nancray. Nettoyage, remise en état et travaux de finition lui ont permis de retrouver tout son éclat, tout en préservant ce patrimoine qui fait partie de l'histoire et du paysage de notre village.

Merci à l'équipe technique pour son travail au service de l'embellissement de la commune.

AMÉNAGEMENT EN PARTIE HAUTE DE LA RUE DE VAUCENET : RÉFLEXION ENGAGÉE

Le " tapis d'enrobé" rue de Vaucenet réalisé s'est inscrit dans le programme 2026 "Gros entretien-renouvellement" de Grand Besançon Métropole (GBM). Afin d'améliorer le recueil et l'évacuation des eaux de ruissellement dans la partie basse de la rue (fréquentes inondations dans la maison de M et Mme Gauthier) nous sommes intervenus auprès de GBM pour effectuer des travaux complémentaires de pose de bordures et de reprise des dispositifs d'assainissement pluvial.

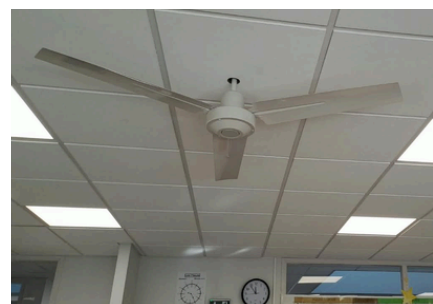
(financement partagé entre les 2 collectivités). Nous avons par ailleurs convenu avec GBM du report des travaux de revêtement de chaussée dans la partie finale proche du chemin des écureuils, en raison de la réflexion sur le réaménagement potentiel de ce secteur. C'est en effet un espace boisé très agréable, tout particulièrement l'été, mais que l'on ne fait que traverser. L'idée serait de le valoriser en le transformant en un lieu de détente et de rencontre. Différents aménagements peuvent être envisagés, réduisant les surfaces de chaussées de circulation des voitures, au profit d'espaces végétalisés profitant aux personnes à pied ou à vélo.

Il ne s'agit donc que d'une pré-étude, qui donnera prochainement lieu à une réunion de concertation avec les habitants, laquelle permettra de définir conjointement les dispositions les plus pertinentes pour le projet.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS L'ÉCOLE

Face à l'urgence climatique et à la multiplication des épisodes de fortes chaleurs, la poursuite de l'adaptation des locaux scolaires demeure une priorité. Des poses de brasseurs d'air ont ainsi été installés dans les classes, financés en partie par EDF ; à terme, toutes les classes en seront pourvues.

D'autres solutions sont actuellement à l'étude afin d'améliorer encore le confort des élèves et des personnels



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS



La Sapinette a fêté ses 20 ans !

Le 27 septembre 2026, La Sapinette a célébré ses 20 ans dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Cet anniversaire a été l'occasion de partager un beau moment et de célébrer 20 années de rencontres et de convivialité.

La commune félicite La Sapinette pour ce bel anniversaire et remercie toutes celles et ceux qui contribuent à la faire vivre depuis toutes ces années.

Nous lui souhaitons encore de nombreuses belles années



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS



L'opération brioches de l'ADAPEI

Un grand merci à toute l'équipe bénévole investie pour l'opération brioche du 19 septembre qui s'est très bien déroulée avec un objectif atteint avec brio !

220 brioches écoulées pour un chiffre d'affaires total de 1 926,30 € soit un don moyen de 8,80 € par brioche et un bénéfice net de 1266.30 € pour l'Adapei !!!

Notre village est généreux, merci à vous !

Un grand merci également à notre boulanger pour sa disponibilité et le bon goût des brioches (déjà 1,5 brioches mangées de mon côté)

Opération Cartes Jeunes de la Commune

Renouvelée pour une nouvelle année, les cartes jeunes ont encore rencontrées un grand succès cette année : 178 cartes commandées !!

Il reste encore quelques cartes à récupérer à la commune, n'hésitez pas à venir les chercher.



VIE ASSOCIATIVE

Nos associations ont besoin de vous !

Animations, rencontres, manifestations : nos associations donnent de leur temps et de leur énergie pour dynamiser notre village.

Soyons nombreux à répondre présents à leurs événements ! Chaque participation contribue à leur réussite et à la vitalité de notre commune.

Le Comité des fêtes vous donne rendez-vous pendant les vacances !

À l'occasion d'Halloween, le Comité des fêtes de Nancray vous invite à venir partager un moment convivial autour des jeux de société et d'un Escape Game

 17 Samedi 31 octobre

 De 17h30 à 23h15

 Salle « Espace du Vaizot » à Nancray

 Entrée gratuite



Bourse aux jouets, puériculture et vêtements

Le **Judo Club de Nancray** vous donne rendez-vous le dimanche 8 novembre 2026, de 8h à 16h, pour sa Bourse aux jouets, articles de puériculture et vêtements.

Une belle occasion de faire de bonnes affaires, donner une seconde vie aux objets et préparer les fêtes de fin d'année !

Vous souhaitez exposer ?

8 € la table

Inscriptions : nancray.judoclub@gmail.com

Venez nombreux et n'hésitez pas à partager l'information autour de vous !

VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHÈQUE DE NANCRAY les animations de : <i>octobre - novembre - décembre</i>	
SAMEDI 10 OCT 10H - 11H30	Entre Pages et Papotages Petite rencontre pour partager les coups de cœur lecture (enfants de 8 à 12 ans)
MERCREDI 4 NOV 14H - 15H30	Unlock Escape Game : cartes à jouer sur table (à partir de 11 ans)
MARDI 17 NOV 20H	Dégustation musicale Jérôme Thiebaut, musicologue, nous fait entrer de manière ludique dans l'univers de Mozart
MERCREDI 2 DÉC 14H - 16H	Bricolages pour préparer Noël (à partir de 8 ans)
LUNDI 14 DÉC 9H30 - 10H30	En attendant Noël... La bibliothèque accueille les enfants de la crèche pour raconter l'hiver et Noël
MERCREDI 16 DÉC 16H30	C'est déjà l'hiver, c'est bientôt Noël ! Lectures de contes et histoires pour petits et grands (à partir de 3 ans)

CARRÉ NOIR

♥ Hommage

La municipalité vous fait part avec tristesse du décès de Monsieur Roger Manzoni, survenu le 28 septembre 2026.

Roger a été employé communal pendant plusieurs années et s'est également beaucoup investi dans la gestion de la forêt de Nancray, en tant que membre de la commission forêt.

Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Nicole, à leurs enfants et à l'ensemble de ses proches.

La municipalité de Nancray

♥ Hommage

Le Conseil municipal de Nancray a le regret de vous faire part du décès de

Gabriel Duède

Ancien pompier bénévole,

Père de Julie, actuelle conseillère municipale,

Il fut un habitant actif dans la vie du village.

Nous nous souvenons de Thérèse, son épouse, décédée lorsqu'elle était élue municipale.

Toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches endeuillés

UN GRAND MERCI AUX ASSOCIATIONS !

La commune tient à remercier chaleureusement l'ensemble des associations présentes lors du Forum des associations.

Grâce à leur mobilisation, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année, elles contribuent pleinement au dynamisme et à la convivialité de notre village.

Ce forum a permis aux habitants de découvrir la richesse des activités proposées à Nancray, d'échanger avec les bénévoles et, nous l'espérons, de donner envie à de nouveaux adhérents de rejoindre nos associations.

Un grand merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre commune !

DES VACANCES D'AUTOMNE

Les vacances d'automne arrivent à Grands pas !! le centre de loisirs accueille les enfants de Nancray pour des vacances terrifiantes !!



Lunaire !

Alors que plusieurs sujets importants restent en attente — notamment le financement de l'entretien des chemins ruraux et le respect du programme de travaux établi avec les agriculteurs — une part importante du dernier conseil municipal a été consacrée au projet éolien.

Sur le plan juridique, le projet a été autorisé par l'État et fait actuellement l'objet d'un recours. Le conseil municipal n'a donc, à ce stade, plus de décision à prendre : la justice doit désormais se prononcer.

Nous nous interrogeons en revanche sur la présentation faite au conseil. Des éléments techniques ont été avancés sans que leurs sources soient clairement communiquées, accompagnés d'un avis très défavorable au projet. Si les études réalisées ces dernières années doivent être remises en cause, cela doit l'être de manière contradictoire et sur la base d'éléments vérifiables.

La question financière mérite également d'être clarifiée. Il nous a été présenté un montant d'environ 18 000 € de recettes annuelles pour les parts détenues par la commune. Cette présentation ne prend pas en compte l'ensemble des retombées du projet : 350 000 € de mesures d'accompagnement, auxquels s'ajoutent environ 86 000 € par an de loyers et taxes. Sur la durée d'un mandat, l'ensemble représente un montant de l'ordre de 1 million d'euros.

Ce montant est loin d'être anecdotique : il est proche de la dette actuelle de la commune.

Au-delà du projet éolien, ces débats posent la question des priorités et de la transparence dans la gestion communale. Nous continuerons à demander des informations complètes et vérifiables, ainsi que sur des décisions prises unilatéralement, comme l'arrêt des travaux rue de Vaucenet.

Barbara KURTZMANN - Philippe

BRECHENMACHER - Bertrand SAUCE

PROLONGATION DES RESTRICTIONS CONCERNANT LA SECHERESSE

Nouvel arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté du 17/07/2026 et plaçant l'ensemble du département du Doubs en crise sécheresse.

Pour votre parfaite information, l'arrêté crise sécheresse du 17 juillet sur le département était initialement pris pour une durée de 3 mois. Sa fin de validité était le 17 octobre.

Cependant en raison de la situation actuelle des milieux aquatiques et en absence de précipitations significatives, le préfet fait le choix de prolonger les mesures de restriction jusqu'au 02 décembre 2026.

Pour rappel :

l'eau de pluie n'est pas soumise à restriction. Nous vous invitons d'ailleurs à nous faire part des réserves d'eau de pluie disponibles dans vos communes afin de compléter notre recensement sur le département.

les stations de lavages autorisées à fonctionner sont uniquement celles disposant de réserve d'eau de pluie (sans consommation d'eau du réseau). Elles doivent disposer de notre autorisation pour fonctionner.

l'heure d'arrosage des potagers et jeunes arbres qui est maintenant autorisée de 18h00 à 09h00 pour tenir compte de la baisse de la luminosité en soirée (contre entre 19h00 et 08h00 précédemment).

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

L'eau de pluie n'est pas soumise à restriction.

Arrosage

Nettoyage

Remplissage Vidange

	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés	Terrains de golf	Toitures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voies	Piscines privées de plus de 1m³	Piscines ouvertes au public
Alerte 1										
	sauf de 18h à 9h	sauf de 18h à 9h et pour les plantations en pleine terre depuis moins de 2 ans de 18h à 9h	sauf plantation arrosée et arrosage programmé en pleine terre depuis moins de 2 ans de 18h à 9h	sauf de 18h à 9h	sauf de 18h à 9h	sauf avec matériel à haute pression et autoarrosage	sauf pour des postes équipés du système de haute pression au moins 75% d'eau recyclée ou pontique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf avec matériel à haute pression du balayage automatique	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	Pas de restrictions particulières
Alerte renforcée 2										
	sauf de 18h à 9h	sauf pour les plantations en pleine terre depuis moins de 2 ans de 18h à 9h	sauf plantation arrosée et arrosage programmé en pleine terre depuis moins de 2 ans de 18h à 9h	sauf de 18h à 9h	sauf de 18h à 9h pour les greens et pour les parcours	sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entente préalable professionnelle	sauf pour des postes équipés du système de haute pression au moins 75% d'eau recyclée ou pontique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf imparable sanitaire du secondaire et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	sauf imparable sanitaire après avis de l'ARS
Crise 3										
	sauf de 18h à 9h l'eau de pluie sera privilégiée	sans exception	sauf plantation arrosée et arrosage programmé en pleine terre depuis moins de 2 ans de 18h à 9h l'eau de pluie sera privilégiée	sauf de 18h à 9h	sauf de 18h à 9h pour les greens et pour les parcours	sauf de 18h à 9h pour les greens et pour les parcours	sans exception	sauf imparable sanitaire du secondaire et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	sans exception	sauf imparable sanitaire après avis de l'ARS

Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.

Le lavage des véhicules à domicile est interdit (voir règlement sanitaire départemental).

Le plan d'économie d'eau varie selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales, industrielles et artisanales.

L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).

Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappe / rivières / lacs / pommage). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.

Pour les plans d'eau sont interdits les remplissages et les vidanges sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau.

Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 15000€. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

1. Alerte (niveau 1)

Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

2. Alerte renforcée (niveau 2)

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durablement affectés.

3. Crise (niveau 3)

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durablement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

4. Affichette

Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.

RAPPEL DES BONS GESTES

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30%.

- Réparez toute fuite d'eau sans tarder
- Installez des équipements sanitaires économes en eau
- Privilégiez les douches aux bains
- Privilégiez les stations de lavage professionnelles équipées de systèmes d'eaux pluviales ou de traitement des eaux usées
- Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et jardin
- Economisez l'eau, c'est protéger la ressource et c'est aussi réduire ses dépenses

POUR EN SAVOIR PLUS

La Direction Départementale des Territoires du Doubs
Service Eau, Risques, Nature & Forêt
Pôle Violette - 5, rue Gisèle Halimi
25000 Besançon
Courriel : ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr

Direction régionale de l'Environnement, du Climat et du Développement
www.doubs.gouv.fr
ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr

Vigieau
Service public d'urgence 24h/24
www.vigieau.fr

eaufrance
Service public d'urgence 24h/24
www.eaufrance.fr

OFB
Observatoire Français de la Biodiversité
www.ofb.fr

VOIR AUSSI

Deux sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse :

- www.doubs.gouv.fr
- <https://vigieau.gouv.fr/>

ALERTE SÉCHERESSE

Version automne 2026

L'eau de pluie n'est pas soumise à restriction.

En période de sécheresse, l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.